

RAPPORT DU JURY DES EPREUVES D'ACCES A L'INSTITUT REGIONAL D'ADMINISTRATION DE METZ

SESSION 2021-2 (EPREUVES D'OCTOBRE 2021 A JANVIER 2022)

La session 2021-2 des concours d'accès à l'institut régional d'administration (IRA) de Metz de la session s'est déroulée suivant les modalités réformées en 2020. Une nouvelle fois, la lecture des rapports de jury est vivement conseillée aux candidats pour mieux répondre aux attentes du jury et à celles de leurs futures fonctions d'attachés d'administration de l'Etat. Les lauréats de cette session ont vocation pour un peu plus de la moitié d'entre eux à occuper des postes au sein de l'éducation nationale, qui a accru son recrutement via les IRA depuis l'été 2021.

Seulement 559 candidats se sont présentés aux épreuves écrites du concours d'entrée à l'IRA de Metz pour la 2^e session de 2021. Les épreuves d'admissibilité se sont déroulées en octobre 2021 et l'épreuve d'admission en janvier 2022. Comme les autres années, le taux d'absence aux épreuves écrites est élevé puisque 53% des 1180 candidats inscrits n'ont pas concouru. Une nouvelle fois, on ne peut que regretter le coût résultant du défaut de présentation des candidats inscrits. Là également, les raisons doivent être mieux cernées pour ajuster au mieux les moyens consacrés à l'organisation des concours.

Le nombre d'inscriptions et celui des présents ont fortement chuté par rapport à la session d'automne un an auparavant (1426 inscrits et 751 présents en novembre 2020). Les causes de cette chute et les moyens d'y remédier doivent être recherchés, même si jusqu'à présent l'impact sur le niveau des recrues ne s'en est heureusement pas ressenti : 201 candidats ont été sélectionnés pour les épreuves d'admissibilité, 85 ont été admis et 7 classés en liste complémentaire. Tous les postes offerts ont été pourvus.

Comme à chaque session, la bonne organisation des épreuves écrites a été assurée avec l'appui des préfetures et rectorats dans les différents lieux d'examen en métropole comme dans les Outre-mers. Les épreuves orales se sont tenues à l'IRA de Metz ou en visioconférence pour certains candidats le nécessitant. Les règles sanitaires ont imposé des exigences supplémentaires aux candidats comme aux membres du jury, tous masqués. Les membres du jury tiennent à saluer la très grande qualité et la rigueur de l'organisation par les services de l'IRA de Metz. Au nom du jury, j'adresse mes plus sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué au bon déroulement des épreuves, notamment aux équipes de l'IRA dirigées par M. Paul-Emmanuel Grimonprez et tout particulièrement à M. François Le Rest, directeur de la formation initiale, à Mme Anne-Laure Vignon et à Mme Cindy Osieka, gestionnaires du service concours et examens.

Tout au long des épreuves, une grande attention est portée à la coordination et à la préparation du jury, avec une formation des membres de jury organisée par la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP). Les épreuves de questionnaires à choix multiples (QCM) ont été corrigées de façon automatisée au niveau national pour tous les IRA. Il a été tenu compte des difficultés connues en 2020 lors de la mise en place de l'épreuve de QCM. La répartition des questions et la notation ont été rééquilibrées. Les erreurs à l'épreuve de QCM étant désormais sanctionnées par un demi-point négatif, contre un point précédemment. La note de cas pratique a été corrigée par des binômes de correcteurs.

Les membres du jury exercent professionnellement au service de l'Etat, dans un des trois secteurs d'affectation des futurs attachés : en administration centrale, en administration déconcentrée sur le territoire et au sein de l'administration de l'éducation nationale. Leur appréciation des candidats est nourrie par une expérience professionnelle riche et diversifiée.

L'équilibre global du jury est assuré par son renouvellement partiel tous les ans. En outre, une alternance est assurée avec le jury de la 1^{ère} session de l'année. Je remercie vivement les membres du jury pour leur engagement personnel et leur professionnalisme qui garantit le bon déroulement des concours. Les éléments de ce rapport sont issus des échanges collégiaux des membres du jury de cette session.

1. Le bilan statistique sur les trois concours

1.1. Une chute du nombre de candidats mais la qualité préservée des admis

Le nombre de candidats inscrits et celui des présents aux épreuves écrites ont connu à cette session une chute spectaculaire par comparaison avec la session tenue à la même époque l'an passé. La tendance à la baisse du nombre de candidats présents, constatée les années passées, particulièrement pour le concours interne et le troisième concours, semble ainsi s'accélérer pour l'ensemble des concours lors de la session 2021-2.

De même, la baisse du taux de présents par rapport aux inscrits s'accroît encore pour les trois concours et particulièrement pour le concours externe. Les taux de participation atteignent 46% pour le concours externe, 49% pour le concours interne et 45% pour le 3^e concours, contre respectivement 53%, 51% et 56% pour la session d'automne 2020. La tenue de deux sessions depuis la réforme a cependant globalement augmenté le nombre de candidatures si l'on cumule les deux sessions annuelles. Mais certains candidats se présentent sans doute à chacune des sessions. L'évolution globale mériterait une analyse approfondie sur l'ensemble des instituts régionaux d'administration.

Session	Externe			Interne			3e			Total	
	Admis à concourir	Présents		Admis à concourir	Présents		Admis à concourir	Présents		Admis à concourir	Présents
2018	894	404	45,19%	796	519	65,20%	155	82	52,90%	1845	1005
2019	787	210	26,68%	692	428	61,85%	201	75	37,31%	1680	713
2020-1	738	465	63,01%	638	434	68,03%	103	65	63,11%	1479	964
2020-2	755	400	52,98%	577	298	51,65%	94	53	56,38%	1426	751
2021-1	900	437	48,56%	483	252	52,17%	106	52	49,06%	1489	741
2021-2	654	304	46,48%	440	216	49,09%	86	39	45,34%	1180	559

En dépit de la baisse du taux de sélectivité de cette deuxième session des concours, le jury a pu sélectionner de bons candidats dans les trois concours comme en attestent les notes du cas pratique et de l'oral.

L'épreuve de QCM a été revue pour la deuxième session de 2021 et n'a pas eu comme en 2020 son caractère très discriminant. La note éliminatoire strictement inférieure à 5 au QCM a écarté 31 candidats externes, 34 internes et 4 du 3^e concours. 7 candidats externes et 2 internes ont été recalés du fait d'une note éliminatoire au cas pratique. La moyenne du dernier admis est supérieure ou proche de 11 pour les 3 concours, soit un niveau globalement équivalent à la même session de l'année passée.

Résultats session 2021-2 – IRA de Metz

Session 2021-2 (écrits 19 octobre 2021)	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Postes offerts	44	34	9
Inscrits	656	440	86
Admis à concourir	654	440	86
Présents épreuves écrites	304	216	39
% présents	46,48%	49,09%	45,35%
Taux de sélectivité (présents à l'écrit/admis)	6,9	8,4	6,5
ADMISSIBILITE *			
Admissibles	107	75	19
Moyenne du dernier candidat admissible /20	11,21	11,20	9,34
Nombre de points du dernier candidat admissible	57,47	70	84
% admissibles	35%	32%	49%
Moyenne la + élevée	16,11	16,19	14,48
Moyenne la + basse (candidats classés)	11,21	11,20	9,34
Nombre de ruptures d'anonymat (RA)	1	/	/
Nombre de notes éliminatoires (hors RA)	42	37	6
% notes éliminatoires	13,82%	17,13%	15,38%
Dont QCM	31	34	4
Dont cas pratique	19	5	2
Dont QCM et cas pratique	7	2	0
ADMISSION *			
Présents	104	70	18
Note la + élevée	18,53	18	16
Note la + basse	2,39	5	5
Moyenne (/20)	9,92	10,48	9,14
Nombre de notes éliminatoires	5	0	0
Admis liste principale	44	34	7
Moyenne du dernier admis LP (/20)	11,6	11,79	10,97
Nombre de points du dernier admis LP	162,36	165,06	153,59
Inscrits liste complémentaire	4	3	0
Moyenne du dernier admis LC (/20)	11,44	11,66	/
Nombre de points du dernier admis LC	160,28	163,3	/

*Notes après péréquation

EPREUVES (notes après péréquation)	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Cas pratique			
Note maximum	17,45	18,22	14,5
Note minimum	0	4,06	4,25
QCM	CONCOURS EXTERNE	CONCOURS INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Note maximum	16	15,17	14,42
Note minimum	0,17	2,17	3,25
Culture juridique et administrative (/60)			
Points maximum	54	47,5	48
Points minimum	0	3	10,5
Finances publiques (/20)			
Points maximum	18	19	13,5
Points minimum	-2	-2,5	0
Organisation, fonctionnement et politique des institutions européennes (/20)			
Points maximum	19	16	13,5
Points minimum	-3	-3,5	1
Culture numérique (/20)			
Points maximum	18	18	16
Points minimum	0	-1,5	3,5

1.2. Des candidats venus d'horizons variés

Les statistiques disponibles sur le profil des candidats concernent la représentation par genre et l'âge des candidats. Les données concernant les parcours diplômants et professionnels ne sont pas disponibles, ce qui serait utile pour mieux connaître l'évolution des profils. Les auditions révèlent des parcours très variés et le plus souvent déjà très expérimentés, même pour le concours externe.

Les concours recueillent globalement plus de candidatures féminines que masculines à l'IRA de Metz comme dans les autres IRA, cette tendance concernant particulièrement le concours interne et le 3^e concours. Les résultats au niveau de l'admissibilité sont légèrement défavorables aux femmes pour le concours externe et, plus nettement, pour le 3^e concours. En revanche, au concours interne, les candidates ont une performance supérieure à l'écrit. A l'oral, ce sont les candidates au concours externe qui améliorent leurs scores, tandis que les candidates au concours interne et plus encore au 3^e concours réussissent moins bien l'oral que l'écrit. Au total, le taux de féminisation des reçues varie de 42% à 67% selon les concours.

Admissibilité	Concours externe	Concours interne	3e concours
Admis à concourir	654	440	86
<i>% femmes</i>	<i>56,88%</i>	<i>69,32%</i>	<i>70,93%</i>
Présents	304	216	39
<i>% femmes</i>	<i>55,26%</i>	<i>67,59%</i>	<i>69,23%</i>
Admissibles	107	75	19
<i>% femmes</i>	<i>50,47%</i>	<i>76%</i>	<i>57,89%</i>
Admission			
Présents	104	70	18
<i>% femmes</i>	<i>50,96%</i>	<i>77,14%</i>	<i>55,56%</i>
Admis liste principale	44	34	7
<i>% femmes</i>	<i>56,82%</i>	<i>67,65%</i>	<i>42,86%</i>
Admis liste complémentaire	4	3	0
<i>% femmes</i>	<i>50%</i>	<i>66,67%</i>	<i>/</i>

Age des candidats admis (listes principales et complémentaires)

Les âges des candidats montrent une grande diversité des profils à tous les concours, même si la moyenne est logiquement plus basse au concours externe. Elle est cependant, même pour ce dernier, relativement élevée et traduit des études longues et des parcours déjà riches en expériences personnelles et professionnelles. Par rapport à l'an passé, les écarts d'âge se sont accrus, avec des candidats plus âgés et plus jeunes au concours externe et au 3e concours. La possibilité pour certains candidats de se présenter à plusieurs catégories de concours explique notamment ces amplitudes.

	Maximum	Minimum	Moyenne
Concours externe	47	21	26
Concours interne	53	29	40,5
3^e concours	56	33	42

2. Les épreuves écrites d'admissibilité

2.1. Le choix des sujets et la procédure de correction

Le choix des sujets est commun à tous les IRA et fait l'objet d'une procédure conduite par la DGAFP. Des thèmes fixés par arrêté ministériel limitent le champ des sujets. Les domaines abordés restent cependant très ouverts et il est attendu des candidats une bonne connaissance du contexte général de l'administration.

La correction des épreuves écrites, dont les copies sont numérisées, est assurée suivant une grille d'appréciation. Une concertation préalable du jury a permis d'assurer une homogénéité des orientations de correction et d'organiser les échanges entre correcteurs des mêmes épreuves. La réunion d'admissibilité a, par la suite, permis de s'assurer de la cohérence des corrections opérées par les binômes de correcteurs.

2.2. L'appréciation portée sur les copies et les conclusions à en tirer

La nouvelle épreuve de QCM a été moins sélective que l'an passé comme il a été dit plus haut. Les candidats ont aussi sans doute mieux pris en compte ce nouveau type d'épreuve qui vise à vérifier le caractère acquis de connaissances de base, d'autant plus nécessaires que la formation des IRA a été raccourcie. Les candidats peuvent s'entraîner à partir des exemples de questions publiés.

L'épreuve de cas pratique est désormais commune aux trois concours. Les attentes des correcteurs sont cependant adaptées au profil des candidats des différents concours dont les copies sont corrigées de façon séparée : les candidats du concours externe devraient valoriser leurs connaissances académiques, ceux du concours interne leur expérience administrative et ceux du 3^e concours leur parcours professionnel.

Le dossier de cette session portait sur la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et sa mise en œuvre à partir de 2018. La note demandée devait être élaborée à partir d'un dossier d'une trentaine de pages tout en mobilisant les connaissances, les expériences et la créativité des candidats pour proposer une note opérationnelle et des documents annexes opérationnels (communiqué de presse, cartographie des acteurs, budget prévisionnel, synthèse de l'offre de services numériques etc.).

La commande, pourtant claire, n'a pas toujours été bien comprise des candidats, notamment sur son volet propositions. La maîtrise du temps requiert un entraînement qui fait défaut à une partie des candidats. Le caractère opérationnel ne supprime en rien l'exigence de rédaction, certaines copies comportant des phrases sans verbe ou sans sujet.

Les annexes doivent répondre à leur objet exact : un communiqué de presse s'adresse par définition au grand public. Elles sont aussi importantes que la note elle-même et comptent pour une part importante dans l'évaluation. Le dossier doit être pleinement exploité mais sans le recopier dans la note qui doit prendre de la hauteur, être concise et se terminer par des recommandations concrètes.

L'épreuve de cas pratique rend particulièrement nécessaire de veiller à la bonne présentation. La rédaction, la cohérence du plan et la clarté du raisonnement sont indispensables. De trop nombreuses fautes d'orthographe ou une disposition négligée peuvent également nuire à la compréhension du devoir présenté.

Le jury appelle les candidats à la plus grande vigilance sur le fait que la note administrative d'un concours ne doit comporter aucune indication permettant d'identifier son auteur, à la différence de l'obligation qui s'impose par ailleurs aux administrations : des initiales, une mention géographique particulière ou un nom qui ne résulte pas du dossier rompent l'anonymat et emportent exclusion du concours.

3. L'épreuve orale d'admission

Pour les candidats du concours interne et du 3^e concours, l'oral se fonde sur le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Pour les candidats du concours externe, la fiche individuelle de renseignement (FIR) permet d'élargir le champ de l'échange. Ces documents doivent être préparés avec soin (y compris la photo, qui doit être récente pour aider le jury) et bien appropriés par le candidat pour identifier ce qui, dans sa formation, son parcours et ses compétences peut se révéler utile aux fonctions futures d'attaché. Les candidats en situation de handicap (signalés à l'avance pour des raisons pratiques) bénéficient d'un aménagement adapté. Le dossier comme la fiche constituent le premier contact qu'exerce le jury en direction du candidat : une attention toute particulière doit donc être consacrée aux éléments de fond comme de forme. Ainsi, le caractère trop lacunaire de ces documents dessert le candidat, qui doit également veiller à ne pas paraphraser, lors de sa présentation orale, les indications écrites qu'il aura préalablement consignées.

L'entretien vise à apprécier les qualités du candidat, sa motivation et son aptitude à devenir cadre de l'Etat. Les membres du jury attendent par conséquent des candidats qu'ils se présentent et répondent aux questions posées avec sincérité, rigueur et engagement. Compte tenu du nombre d'affectations prévues au sein du ministère de l'éducation nationale, les candidats ont dû répondre à des mises en situation dans le contexte des collèges et lycées et établissements déconcentrés. Les sous-jurys ont suivi une même grille d'appréciation et ont été réunis tout au long des oraux pour assurer une conduite homogène des auditions et l'harmonisation des notations.

La moyenne des notes à l'oral est de 9 à 10,5 selon les concours, avec de très gros écarts de notes entre les candidats qui s'expliquent autant par les 5 minutes de présentation initiale que par l'aptitude à répondre aux questions et aux mises en situation.

L'épreuve orale requiert un comportement distancié sans excès de déférence ni familiarité ou confiance excessive. Le jury s'est efforcé de placer les candidats dans les meilleures dispositions, afin de permettre un échange apaisé permettant d'apprécier au mieux la valeur de chacun. Les candidats doivent ainsi faire la preuve de leur motivation et de leur aptitude à exercer les responsabilités variées et importantes confiées aux attachés de l'Etat. A cet égard, les

connaissances et la préparation générale des concours administratifs ne suffisent pas si le candidat n'a pas fait l'effort de se renseigner sur la formation à l'IRA, les emplois proposés et les caractéristiques des métiers correspondant. Au-delà même du premier poste, le candidat doit aspirer à se projeter aussi sur le moyen terme. Quelles que soient les qualités propres des candidats, le positionnement et la motivation doivent convaincre le jury.

Les candidats sont dans l'ensemble bien préparés. Il est rappelé que la présentation initiale ne doit impérativement pas dépasser 5 minutes. Lors de leur présentation orale, les candidats (internes ou du 3^e concours) gagnent à se détacher du dossier de RAEP qu'ils ont adressé pour concourir et dont les membres du jury ont déjà pris connaissance.

Les mises en situation et des questions d'ordre général permettent d'apprécier les réflexes, la culture administrative, la faculté de réflexion et de mise en perspective, et tout élément relatif au savoir-être. Au-delà des connaissances, sont appréciés le sens pratique et le sens des responsabilités. Pour les candidats du concours interne et pour les candidats du 3^e concours qui n'auraient pas exercé de fonctions d'encadrement, cela suppose de travailler préalablement le changement de posture et de se projeter dans un nouveau positionnement. Il s'agit pour le candidat de démontrer qu'il a réfléchi à son évolution professionnelle et saura tirer le meilleur parti de ses compétences pour en acquérir de nouvelles et s'adapter à des contextes professionnels nouveaux. Le jury cherche ainsi à s'assurer que le candidat saura évoluer et donner le meilleur de lui-même au-delà des pratiques et des situations déjà expérimentées. Plusieurs bons candidats sont issus des classes préparatoires intégrées (CPI) – classes « Talents du service public », attestant ainsi de l'intérêt de ces dispositifs en développement. Le raccourcissement de la formation à l'IRA rend d'ailleurs encore plus indispensable ce type d'accompagnement.

* *
*

Cette année encore, l'organisation du concours et les conditions de préparation des candidats ont été contraints par la crise sanitaire. Le cadre des épreuves a été stabilisé et l'évaluation rééquilibrée s'agissant de l'épreuve du QCM, permettant une préparation des candidats mieux assurée que l'an passé. Le jury se félicite d'avoir pu pourvoir tous les postes par des candidats de qualité dont on peut espérer rigueur professionnelle et sens du service public. Leur formation à l'IRA débute au moment où s'écrivent ces lignes et l'on ne peut que souhaiter à ces futurs cadres de l'Etat d'en tirer profit pour parfaire leurs compétences et contribuer à adapter l'administration aux nombreux enjeux éducatifs, économiques, sociaux et environnementaux des temps présents et à venir.

*Au nom des membres du jury,
Sylvie Escande-Vilbois,
inspectrice générale de l'administration,
présidente du jury*

Avril 2022